

POUR UNE LECTURE POLITIQUE DE LA QUESTION DE L'AUTORITÉ

Par Jean Blairon, directeur de RTA

L'invitation à une réflexion collective sur la question de l'autorité que nous a adressée la Femmo évoque le risque d'une veille insuffisante, voire d'une complaisance frôlant l'aveuglement : « dormez dormez braves gens ! ».

Au niveau d'une lecture politique de la question, où il m'a été demandé de me placer, la vigilance critique à laquelle nous sommes ainsi conviés a été incarnée, dès la fin des années cinquante, par l'analyse institutionnelle.

On peut dire que cette vigilance a conduit à lire le local (comme l'exercice de l'autorité dans une institution) à partir du global.

Félix Guattari, évoquant l'attitude d'un cuisinier dans l'institution psychiatrique de La Borde - le cuisinier entendait « régner en maître sur ses fourneaux » - pose deux questions :

- de quelle société ce travailleur est-il l'interprète ?
- pour quelle « religion » implicite officie-t-il ?

Autrement dit, l'exercice de « l'autorité » dans une institution est considérée d'emblée comme une question micro-politique.

I. UNE ANALYSE MICRO-POLITIQUE DE LA QUESTION DE L'AUTORITÉ DANS LES ANNÉES 60

Les références de cette époque reposent selon nous sur trois éléments que la critique s'efforce d'entrecroiser :

- la critique des institutions fermées, que l'on doit notamment à E. Goffman ;
- la critique de l'Etat policier ;
- la critique du pouvoir de la maîtrise dans les organisations, notamment les entreprises.

Le concept de **transversalité négative** est l'opérateur du croisement entre ces dimensions. Détaillons chacun de ces points.

La critique des institutions totales

A la fin des années 50, E. Goffman réalise une longue observation de la vie d'une institution fermée, un hôpital psychiatrique de Chicago, dans lequel il partage la vie des malades mentaux pendant deux ans, la journée du moins.

Il en tire une critique accablante.

Il accuse ce genre d'institutions de fonctionner comme de gigantesques intestins, visant à broyer les êtres qui leur sont confiés et à les rejeter dans la société à l'état de déchets inoffensifs et adaptables à souhait. Goffman parle d'un cycle métabolique : intromission (ou recrutement), malaxage et dégoût d'êtres humains.



Pour une lecture politique de la question de l'autorité

Il repère dans les pratiques institutionnelles l'exercice d'une coercition (degré de contrainte élevé, embrigadement, placement de tous les domaines de la vie sous l'autorité unique de la hiérarchie institutionnelle). Le but de cette coercition : agir sur le moi, sur la culture du bénéficiaire pour le désintégrer.

L'intérêt de cette démarche est triple : il désigne un « type » : celles des institutions fermées qui fonctionnent d'une manière totale ; il pointe des « degrés » dans la réalisation du type ; il décrit les « procédés » grâce auxquels il se réalise, par exemple la dépossession des objets personnels, la soumission à des situations humiliantes, le viol des territoires, la soumission à des lois incohérentes ou imprévisibles, la destruction des systèmes de protection, l'impossibilité d'exprimer un désaccord sous peine de sanction, le ricochet, procédé redoutable qui consiste pour l'agent institutionnel à lancer une attaque, et à utiliser la réaction de défense pour justifier une attaque encore plus sévère.

La critique de l'Etat policier

Elle s'inscrit évidemment dans le traumatisme vécu par l'Europe à propos de l'Etat totalitaire (les camps de concentration étant les institutions totales qui réalisent de façon complète le « type »). En relisant l'extraordinaire bilan réalisé par Jean-Pierre Le Goff à propos des mouvements culturels des années 60, *Mai 68, l'héritage impossible*, on trouve cette citation emblématique ; elle relate le témoignage du père d'un jeune lycéen interpellé dans la nuit du 24 mai et « placé » pendant dix-huit heures au Centre Beaujon, un ancien hôpital où sont entassés plusieurs centaines d'étudiants :

« Ce qui frappait chez tous ces jeunes gens c'était, sur leurs visages et dans leurs récits, la marque du cauchemar qu'ils venaient de vivre, où tout avait été tenté, on n'ose dire de sang-froid, en quelques heures, pour « casser » leur dignité d'être humain [...]. Bref, l'instauration de la peur par le sentiment imposé que tout pour eux dépendait désormais du bon vouloir de leurs gardiens. »¹

Le pouvoir excessif de la maîtrise dans les organisations, notamment les entreprises

Ces années sont aussi celles du taylorisme, de l'exploitation des OS : Le Goff nous en donne les ingrédients : cadences infernales, usure physique et mentale, accidents du travail, maladies professionnelles ; nous pouvons pointer la description qu'en donne Roger Linhart, ancien dirigeant de l'Union de la Jeunesse Communiste marxiste léniniste (le CJEF de l'époque ?) qui s'est fait embaucher dans une usine automobile et qui explique les « mille façons de vous répéter à chaque instant de la journée que vous n'êtes rien », « l'insulte et l'usure de la chaîne », la surveillance constante des petits chefs, la division systématique du collectif ouvrier, une médecine du travail aux ordres de la direction. Pour Roger Linhart, la grève est une lutte contre l'humiliation et pour la dignité : « Au fond, toutes les grèves se ramènent à ça. Montrer qu'ils n'ont pas réussi à nous briser. Que nous restons des hommes libres. »²

1 Jean-Pierre Le Goff, *Mai 68 : l'héritage impossible*, Paris, La Découverte, 2002, p. 107.

2 Idem, *op.cit.*, p. 212.



Pour une lecture politique de la question de l'autorité

Nous retrouvons dans cette dernière citation, des éléments semblables au témoignage du père du lycéen et, évidemment, l'écho du travail de Goffman. Une analyse plus fouillée montrerait qu'on retrouve dans les pratiques policières à Beaujon et les pratiques de la maîtrise dans nombre d'entreprises la plupart des procédés découverts par le sociologue.

C'est le concept de **transversalité négative** qui va prendre en charge ces similitudes, en montrant qu'au-delà d'une fonction officielle, d'une unité « fonctionnelle », les organisations entretiennent des rapports avec d'autres organisations et avec l'ensemble du système social.

On peut ainsi lire cette analyse de l'école :

« L'école a pour fonction de préparer à la vie professionnelle, de fournir une culture générale, etc. ; mais elle a d'abord pour fonction de faire intérioriser les normes officielles du travail exploité, de la famille chrétienne, de l'Etat bourgeois. A l'école, on apprend aussi à intérioriser le modèle de l'usine. A l'école, à l'usine, on apprend à « s'écraser » devant les supérieurs et ensuite, ou le cas échéant, on y apprend un métier. »³

L'instituteur Fernand Oury écrit un livre retentissant, *L'école caserne*, où il reconstitue l'emploi du temps d'un enfant de huit ans, « dans une école peuplée, dans un milieu misérable où les problèmes de discipline se posent avec acuité » :

« Au cours de la journée scolaire, Michel est resté 35 fois une minute debout silencieux. Il a dû obéir mécaniquement à des ordres qui sont pour lui sans but et dont la coloration affective est hostile, 100 fois. » Il ajoute : 165 jours de classe par an : 16 500 ordres ; en huit ans 132.000 ordres.

Ces critiques ne sont pas restées sans effets, loin s'en faut, qu'il suffise de penser ici à la création, dans notre secteur, justement, mais aussi dans d'autres, des dispositifs « en milieu ouvert ».

II. TROIS FONCTIONNEMENTS ULTÉRIEURS

Mais la vigilance critique impose de ne pas se satisfaire trop vite de ces succès.

Il faut noter trois fonctionnements qui les ont accompagnés et suivis (mettons à partir du milieu des années 70) :

- des implications hâtives ;
- une radicalisation idéologique ou romantique ;
- et surtout, un retournement des critiques, les asservissant à des fins exactement contraires.

Un exemple d'implication hâtive

Une tendance s'observe à réaliser une implication hâtive, supposant que toute institution fermée est d'office totale, c'est-à-dire totalitaire : on oublie la question des degrés, ainsi que la précision de Goffman lui-même :

3 R. Lourau, *L'analyse institutionnelle*, Paris, Minuit, 1970, pp. 13-14.

« l'analyse de ces procédés peut permettre de dégager les dispositions que les établissements ordinaires doivent assurer à leurs membres pour qu'ils gardent leur personnalité antérieure. »⁴

Les tentations de la radicalisation

Une radicalisation idéologique, notamment de la critique de l'Etat sera opérée, notamment par Louis Althusser dans son texte célèbre « les appareils idéologiques d'Etat » : l'Etat y est tendanciellement réduit à sa position de relais des positions sociales dominantes (notamment le gouvernement, l'administration, l'armée, la police, les tribunaux) et il est désormais partout : les appareils idéologiques d'Etat, qui assurent la reproduction des conditions de la production (l'asservissement aux positions dominantes) l'institution scolaire, la religion, la famille, les syndicats, la culture.

L'école « (...) prend les enfants de toutes les classes sociales dès la Maternelle, et, dès la Maternelle, **avec les nouvelles comme les anciennes méthodes**, elle leur inculque, pendant des années, les années où l'enfant est le plus « vulnérable », **coincé entre l'appareil d'Etat famille et l'appareil d'Etat école** des « savoir-faire » enrobés dans l'idéologie dominante (le français, le calcul, l'histoire naturelle, les sciences, la littérature), ou tout simplement l'idéologie dominante à l'état pur (morale, instruction civique, philosophie). »

La transversalité négative est devenue en quelque sorte un fait de nature.

Une radicalisation romantique se joint à celle-ci, s'exprimant dans une phraséologie révolutionnaire. Jean-Pierre Le Goff note ceci :

« Les appels constants à la révolution ne paraissent guère crédibles. Bien plus, ces appels auraient tendance à produire l'effet inverse de celui escompté. »

En 1973, un militant le remarque dans une auto-critique :

« Le pouvoir est au bout du fusil (...), pour les ouvriers ça voulait dire on prend un flingue et on descend tous les bourgeois, les patrons, les petits chefs, alors ils se butaient là-dessus. On était vus comme des aventuriers, une secte qui voulait faire un putsch. »⁵

De fait, la critique de la société par ceux qui la voyaient d'en haut pouvait se permettre bien des complaisances. On pense à ce propos du pédagogue Alexander Neill :

« La malédiction qui pèse sur l'humanité, c'est la contrainte extérieure, qu'elle vienne du pape, de l'Etat ou du professeur; c'est du fascisme. »⁶

4 E. Goffman, *Asiles*, Paris, Minuit, 1968, p. 57.

5 J.-P. Le Goff, *op.cit.*, p. 211.

6 Cité par J.-P. Le Goff, *ibidem*, p. 373.

Le retournement de la critique

Ces outrances prêteraient à sourire si elles n'avaient pas ouvert la voie à un fonctionnement d'une tout autre ampleur et importance : le **retournement** par le capitalisme lui-même, dans les entreprises d'abord, dans les services publics voire les associations ensuite, des thèmes de la critique à son profit.

Luc Boltanski a bien montré, en effet, que les critiques qui demandaient plus de liberté (critique de l'oppression et de la répression) et d'authenticité (critique de la société de masse) allaient être « entendues » par le capitalisme, qui allait précisément se présenter comme la réponse à ces demandes.

Nous connaissons bien maintenant, avec le recul, les éléments-clés de cette stratégie duplice.

Les lignes hiérarchiques sont écrasées au profit d'une « responsabilisation » qui fait porter sur le salarié le poids de la contrainte qu'il doit exercer de lui-même sur lui-même ; l'individualisation de la relation de travail et de la négociation salariale se présente comme une occasion de « réalisation de soi » et de « reconnaissance », tout en masquant l'éclatement du collectif des travailleurs qui est visé : le mérite individuel cache la guerre de tous contre tous sous le couvert d'un épanouissement personnel. Sous la trilogie « autonomie, créativité, responsabilité » se cachent de nouvelles stratégies normatives.

L'obligation pour nous de reposer les questions à nouveaux frais

Ce **retournement** nous oblige à nous réinterroger sur un certain nombre d'évidences.

En pointant par exemple l'apparition d'une nouvelle **transversalité négative** : la diffusion de la culture entrepreneuriale comme solution aux problèmes qu'elle cause.

L'école, les institutions d'aide, qu'elles soient éducatives ou sociales, se voient imposer d'imposer à leurs bénéficiaires une culture « libératrice » qui, sous le couvert de diverses formes de **projet**, reportent sur l'individu lui-même le poids du problème, la responsabilité de la solution et la culpabilité de l'échec : un encadrement « soft » transforme les dominés en « entrepreneurs sans entreprise » ; c'est l'idéal anglo-saxon du « Self-Help », repris il y a quelque temps par le Ministre Antoine dans la fameuse formule « aide-toi et le Forem t'aidera ».

L'Etat Social actif oblige le citoyen-client privé d'emploi à s'activer frénétiquement sans guère se soucier d'imposer aux entreprises des régulations du marché du travail qui donneraient quelque chance à cette frénésie d'aboutir.

Et c'est précisément là que nous trouvons un autre retournement d'envergure : la critique radicale de l'Etat a préparé la justification de son affaiblissement, d'une part, et de son invasion, d'autre part.

L'affaiblissement, parce que les régulations de l'Etat social ont été présentées comme des archaïsmes, des rigidités, des obstacles, d'où une vague sans fin de déréglementations qui ont permis aux marchés d'user librement du pouvoir de cette liberté retrouvée, d'imposer aux Etats de ne pas imposer leurs bénéfices tout en prenant leurs dettes en charge. J'avais

Pour une lecture politique de la question de l'autorité

proposé à des amis français d'appeler cet Etat un « état mannequin » ; chez nous, on pourrait l'appeler l'Etat Francorchamps, qui supplie un grand patron de lui accorder le privilège de diffuser dans le monde entier l'image d'une « Wallonie qui gagne » tout en s'engageant à éponger les dettes de l'opération...

L'invasion, d'autre part, puisqu'à partir des années 80, on identifiera les logiques marchandes à l'efficacité et les services publics aux privilèges, aux blocages, au poids pour la collectivité. Nous assisterons ainsi à la conversion de bien des élites, à la privatisation des services publics rentables, à l'introduction du management marchand dans les services publics voire les associations.

Le rapport à l'Etat devient un rapport de victime-client qui se voit en droit d'obtenir satisfaction (s'il a du moins les moyens de se faire entendre). Les victimes sont-elles satisfaites de la peine infligée au coupable ? Leur souffrance n'exige-t-elle pas une révision du cadre légal (vers plus d'épanouissement individuel sécurisé pour les uns, sécuritaire pour les autres), comme nous l'avons connu dans notre secteur lors de la médiatisation qui a entouré le meurtre de Joe van Holsbeek et précipité des réformes.

Nous avons été jusqu'à connaître la pétition obscène de chefs d'entreprise « laissez-nous entreprendre ! », (c'est-à-dire dans leur chef «sauver le pays»)...renouvelée hier encore par le patronat, à la suite de la commission européenne.

Un nouveau pouvoir qui ne dit pas son nom (par exemple « les exigences du client ») s'installe ainsi dans une société « libérée », qui est aussi celle qui fait de l'obligation de l'épanouissement total et permanent un nouveau marché, ce qui n'est pas sans influencer sur la conception même que nous pouvons nous faire du travail social, notamment à propos de ce que nous appelons « la maltraitance ».

Ce concept fait l'objet aujourd'hui d'une extension quasi illimitée ; deux exemples : la formule, citée par l'UMH dans sa recherche sur l'état de danger « chez l'enfant, tout besoin non rencontré est une forme de maltraitance » ; l'autre est dû à Sandrine Garcia dans son article « Au nom de l'intérêt de l'enfant », paru dans le *Monde Diplomatique* de mai 2011.

L'auteur évoque la définition européenne de la maltraitance, qui l'étend jusqu'à « l'incapacité à favoriser l'adaptation sociale de l'enfant (promotion d'une mauvaise socialisation, négligence, échec psychologique à apporter une stimulation cognitive adéquate et/ou des possibilités d'apprentissage par l'expérience). »

Cette victimisation terrifiante d'un enfant-client fait évidemment le lit d'une conception managériale de l'éducation, où l'optimum éducatif prend le relais et prépare l'optimum productif d'un salarié qui sera appelé à s'investir de façon permanente, s'impliquer de manière totale, d'une manière responsable, créative (c'est-à-dire conforme aux définitions des spécialistes) et bien entendu autonome et capable de projets.

III. PEUT-ON OEUVRER AU RETOURNEMENT DE CE RETOURNEMENT ?

Il est en effet bien rude pour le contre-pouvoir de se voir pris en tenaille entre un radicalisme peut-être excessif, peut-être indécent (lorsqu'il vient d'un romantisme « d'en haut ») et un retournement complet de ses visées.

Pour une lecture politique de la question de l'autorité

La vigilance critique à laquelle nous appelle la Femmo s'exprimerait peut-être de façon bienvenue dans la recherche d'un retournement de ce retournement et dans la méfiance vis-à-vis de thèmes trop complaisants.

Nous aimerions indiquer ici, en conclusion, trois voies possibles pour cette tentative, faisant écho aux trois composantes dont nous sommes partis :

- la traque des procédés de l'institution totale... en milieu ouvert ;
- la prise en compte du double sens de l'Etat ;
- l'identification plus affûtée des revendications de liberté et d'authenticité.

La traque des procédés de l'institution totale

Une objectivation et une actualisation du caractère « total » d'une institution seraient bienvenues, en se refusant à l'implication hâtive « fermé = total » - c'est parfois le cas, mais pas toujours -, d'une part, et en n'excluant pas, d'autre part, que des formes ouvertes ou « en réseau » puissent mettre en oeuvre certains des procédés (ou des fonctions) décrits par Goffman.

En voici quatre exemples :

Cérémonies d'admission	Obligation de se « déshabiller » moralement dans beaucoup de services pour pouvoir accéder à une aide ; dans certains cas, à répétition.
Dégradation de l'image de soi	Obligations abusives (de disponibilité par exemple) ou demandes de permission excessives Rôle d'objet d'aide
Contamination	Communication sauvage d'informations entre professionnels
Rupture du sujet avec ses actes, perte de contrôle	Lois incohérentes et imprévisibles selon les secteurs, les services ; notamment mélange d'aide et de contrôle Embrigadement de la vie quotidienne dans une prise en charge « globale » ; obligations diverses de « planification » (plan de vie, logique à s'introjecter pour réfléchir de manière instrumentale - objectifs/moyens/résultats). « Ricochet » : la tentative de se créer un espace réservé face aux intrusions multiples est interprétée comme de la volonté de tromperie ; ou autonomie décrétée.

La prise en compte du double sens de l'Etat

Les récentes crises financières et bancaires ont remis en avant l'analyse proposée par Pierre Bourdieu du double sens de l'Etat : certes, parfois, relais des positions dominantes, mais aussi collectif par excellence capable de construire un ordre social « qui n'aurait pas pour seule loi la recherche de l'intérêt égoïste et la passion individuelle du profit et qui ferait place à des collectifs orientés vers la poursuite de fins collectivement élaborées et approuvées. »



Pour une lecture politique de la question de l'autorité

Bourdieu précise quels seraient ces collectifs :

« Parmi ces collectifs, associations, syndicats, partis, comment ne pas faire une place spéciale à l'Etat, Etat national ou, mieux encore, supranational, c'est-à-dire européen (étape vers un Etat mondial), capable de contrôler et d'imposer efficacement les profits réalisés sur les marchés financiers ; capables aussi et surtout de contrecarrer l'action destructrice que ces derniers exercent sur le marché du travail en organisant, avec l'aide des syndicats, l'élaboration et la défense de l'intérêt public. »⁷

Nous pouvons nous demander ici si ce raisonnement pourrait être étendu au domaine socio-éducatif.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que le projet de charte associative pourrait constituer, le cas échéant, un cadre évaluateur d'une pareille relation d'alliance avec l'Etat.

Prise à l'initiative des gouvernements de la Communauté française et des régions bruxelloise et wallonne, la charte entend en effet définir des relations de complémentarité entre les pouvoirs publics et les associations, qu'elle considère comme une richesse créatrice de richesses, dans la mesure où elles renforcent l'esprit critique, portent des revendications collectives, détectent des besoins nouveaux, sans parler évidemment de leur rôle d'employeur.

Ces relations de complémentarité concernent à notre avis le coeur du travail dans l'Aide à la Jeunesse et il semble qu'il serait des plus intéressant de tenter de la mettre en oeuvre à propos du travail socio-éducatif mandaté comme non mandaté d'ailleurs, tel qu'il a été déjudiciarisé (le SAJ peut éviter les judiciarisations inutiles, le SPJ rendre celles-ci aussi courtes que possible).

Les éléments suivants apparaissent clairement.

En termes de rôle, la charte établit une relation entre pouvoirs publics et associations qui n'est pas de dépendance : elle leur reconnaît une liberté d'organisation, de critique, établit une relation de non concurrence avec les services publics ; les pouvoirs publics reconnaissent la valeur de l'expression critique des associations y compris envers les pouvoirs publics eux-mêmes et (s'interdisent) toute corrélation directe ou indirecte entre (les modes d'expression choisis par les associations) et le soutien qui leur est accordé.

Mais il y a plus ; selon nous, la complémentarité prévue par la charte peut se révéler une excellente protection pour les bénéficiaires parce qu'elle introduit une double limitation du pouvoir : le mandat met des limites à une relation d'aide qui se voudrait trop intrusive ou trop complète ; l'action de l'association peut offrir aux bénéficiaires la possibilité d'un désaccord, ou une « coulisse » (pour des essais/erreurs, des attermoissements...) qui évite un embrigadement excessif ; la complémentarité que nous évoquons ici peut aussi offrir aux bénéficiaires des chances multiples et diversifiées de construire une participation effective (de n'être pas réduit au statut d'objet d'aide) ; enfin, si la charte était utilisée à propos de l'action mandatée, elle pourrait servir de guide pour permettre d'éviter les confusions dommageables entre aide et contrôle.

7 P. Bourdieu, *Contre-feux 2 - Pour un mouvement social européen*, Paris, Raisons d'Agir, 2001, p. 53.

Nous venons de passer en revue ici les procédés de l'institution totale que nous avons évoqués plus haut en montrant comment la charte associative pourrait offrir un cadre légal, certes encore à finaliser, aux « dispositions que les établissements ordinaires doivent assurer à leurs membres pour qu'ils gardent leur personnalité antérieure » (c'est la citation de Goffman).

Il nous semble qu'il y a là un vaste chantier à ouvrir et nous nous étonnons quelque peu de la timidité du secteur associatif en la matière.

Une relecture des droits du Sujet

La capacité de prise en compte du double sens de l'Etat, incarnée dans la mise en oeuvre concertée de la charte associative, pourrait ainsi nous conduire à redéfinir les droits du Sujet d'une manière qui ne serait pas seulement individuelle (puisque nous avons vu que cette dimension était le vecteur de détournement de ces droits).

Les éléments suivants devraient être mobilisés.

- La revendication des droits du Sujet concerne **la création de sa propre subjectivité, en opposition à des forces qui la nient** : les « forces im-personnelles » sont, d'une part, celles qui instrumentalisent les individus en les transformant en simples pions de leurs stratégies (par exemple : la logique technocratique) ; celles qui, d'autre part, manipulent ses besoins et ses désirs (par exemple : la logique consumériste) ; celles qui, enfin, ne reconnaissent pas à l'individu le droit de faire des choix (par exemple : tous les intégrismes communautaristes).
- Cette revendication n'est pas seulement individuelle ; non seulement elle concerne aussi des groupes, mais surtout elle n'a de sens que si elle implique **une lutte pour des institutions qui rendent possible l'accès de tous au travail de subjectivation**.
- Ce travail de subjectivation qui se traduit dans le « droit d'être soi (de se créer) et le droit d'avoir des droits » (la formule est d'Alain Touraine) est aussi **une lutte pour la protection, l'autonomie et le partage du capital culturel**, qui est devenu un élément central de la richesse immatérielle ; n'est-ce pas le capital culturel qui rend possible toutes les autres richesses (dont la richesse économique et financière, mais aussi la création artistique, la confiance dans le jeu social, etc.) ?

Cette redéfinition des droits du Sujet en termes de capital culturel serait peut-être de nature à nous permettre de relier les acteurs collectifs entre eux (Etat, associations, syndicats), mais aussi les luttes sociales et les luttes socio-éducatives.

Seules ces deux connexions nous paraissent pouvoir nous donner une chance de retourner le retournement des critiques qui ont été adressées aux excès d'autorité, en les lisant à partir du global, comme nous avons tenté de le faire.